

Direction départementale des territoires
Service Aménagement et développement durable
Pôle logement construction / Cellule parc public
Affaire suivie par : Mme Danièle ABBAS
Tél : 05 53 45 56 27
Courriel : daniele.abbas@dordogne.gouv.fr

**Direction Générale Adjointe
des Territoires et du Développement
Direction de l'Environnement et
du Développement Durable**
Service de l'Habitat
Bureau Parc Public et des Plans

Périgueux, le **23 NOV. 2023**

Monsieur Jean-Paul COUVY
Président de la Communauté de
Communes Dronne et Belle
139 rue d'Hippocrate
24310 Brantôme en Périgord

Objet : consultation pour avis dans le cadre de l'actualisation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Dordogne.

Monsieur le Président,

Le département de la Dordogne est actuellement couvert par un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2018-2023. Ce schéma co-piloté par le Conseil départemental et les services de l'État prescrit la réalisation de places d'accueil ainsi que leur localisation en fonction des besoins constatés sur le territoire.

Par courrier du 03 novembre 2022, nous vous avons informé du lancement d'une démarche d'actualisation du schéma en cours. Les travaux d'actualisation ont été riches, notamment grâce à la large mobilisation des services concernés à chaque réunion de travail qui se sont déroulées tout au long de l'année 2023.

Ce sont ainsi 4 comités techniques thématiques qui se sont réunis associant les services de l'État, les services techniques du Conseil départemental ainsi que les gestionnaires des aires d'accueil, en plus de l'organisation d'une réunion de la commission consultative, instance de pilotage du schéma, au printemps dernier.

A ce stade du travail d'actualisation, et tenant compte des échanges techniques intervenus début octobre, nous vous saisissons aujourd'hui sur les propositions d'évolutions relatives aux prescriptions (obligations) et préconisations (conseils) sur les aires, terrains, logements, envisagées dans le futur schéma 2024-2029. L'ensemble des EPCI de Dordogne est consulté sur ces évolutions.



Pour ce faire, vous trouverez ci joint les évolutions prévues sur votre territoire pour lesquelles nous vous remercions de nous faire part de l'avis délibéré de votre conseil communautaire avant le 15 janvier 2024.

Au regard des retours de chaque EPCI, l'évolution globale de l'offre départementale d'accueil des gens du voyage pourra être ensuite arrêtée dans la version finale du schéma actualisé dont la validation est prévue au 1^{er} semestre 2024.

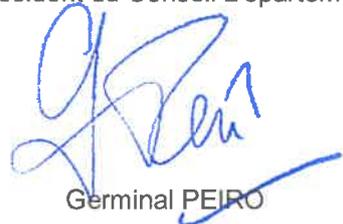
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos considérations distinguées.

Le Préfet de la Dordogne



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Le Président du Conseil Départemental



Germinal PEIRO

Communauté de communes Dronne et Belle

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
- Une aire permanente d'accueil redimensionnée de 8 places, soit 4 emplacements/ménages.	-Un terrain de petit passage désigné à localiser sur Brantôme ou sur Champagnac –de- Belair.	- Maintien de la participation financière au fonctionnement des aires d'accueil du Grand Périgueux	-Un terrain de petit passage désigné à localiser sur Brantôme ou sur Champagnac –de- Belair. - Aménagement de 2 terrains locatifs familiaux (4 places)
Prescriptions réalisées Participation financière de l'EPCI au fonctionnement du dispositif d'accueil au titre de la cohérence territoriale	Préconisations réalisées Aucune	Observations sur les conditions de mise en œuvre	

